

COMMUNIQUÉ de l'UNION INTERPROFESSIONNELLE des RETRAITÉ·E·S SOLIDAIRES

UNE SCÉLÉRATESSE PRÉVISIBLE : DOUBLEMENT des FRANCHISES MÉDICALES PAR DÉCRET

On pouvait rêver que le gouvernement nous laisserait enfin tranquilles jusqu'à la rentrée. C'est raté. Pourtant, les mois de juin et de juillet ont été fertiles en détérioration des conditions de vie :

- une gestion calamiteuse de la canicule du fait de l'impréparation du pays aux situations résultant du changement climatique rapide (inondations, sécheresses, incendies, etc.). Pendant des décennies les gouvernements ont repoussé les changements nécessaires pour favoriser la poursuite à court terme des profits d'une minorité. Depuis 2017, les gouvernements Macron ont été dans la ligne « pro-business », malgré les annonces des spécialistes depuis des dizaines d'années. La « prévention », c'est de « marcher à l'ombre », de « boire beaucoup d'eau » et de « faire attention » pendant les fortes chaleurs
- le permis de tuer accordé aux policiers et gendarmes,
- la loi de simplification agricole visant à donner aux gros agriculteurs liés à la finance et à la chimie la priorité pour la gestion de l'eau, et l'autorisation d'utiliser des pesticides interdits, ainsi que l'allègement des normes pour permettre la construction de bâtiments d'élevage ...

Contrairement à l'Assemblée Nationale, qui vient de fermer ses portes pour l'été, le gouvernement est toujours au travail. Et comme il n'a plus de député.es pour le surveiller de près, il peut bosser « sereinement » et prendre de l'avance sur le budget 2027. D'ailleurs, il a même prévu de légiférer par décret, et d'appliquer les nouvelles dispositions dès 2026. Parmi celles-ci : le doublement des franchises médicales, dont le plafond va passer de 100 à 200€ par an.

Cette mesure va léser de plein fouet les sénior.e.s car avec l'avancée en âge, la santé se détériore, et le besoin de soins et de médicaments est plus important.

La ministre a précisé : « Si vous êtes quelqu'un qui a une maladie chronique, en moyenne, c'est 78 euros par an actuellement, donc si on double, on peut estimer qu'il sera plutôt à 150 qu'à 200 euros ».

En plus du doublement du plafond des franchises, le gouvernement a décidé une nouvelle baisse de remboursement de soins qui seront transférés sur les complémentaires. Le ticket modérateur va ainsi être relevé sur les soins dentaires, les transports sanitaires, les médicaments « les moins efficaces » ainsi que les dispositifs médicaux. Selon le cabinet

du Premier ministre, ces transferts représenteraient environ 1,4 milliard d'euros d'économies en 2027 pour l'Assurance Maladie (dont 300 millions d'euros pour les médicaments).

Pour la ministre de la Santé rien de dramatique : cela ne touche pas tou-te-s les assuré-e-s (18 millions n'y sont pas soumis.e.s), seulement ceux et celles qui « consomment » beaucoup de soins, tout en ayant des revenus supérieurs au seuil de pauvreté, fixé ici à 14 069 € annuels (les plus modestes bénéficiant de la Complémentaire Santé Solidaire) !

Tout irait pour le mieux, donc, pour une augmentation de dépense minime ! De plus, les assuré-e-s sont prié-e-s de vérifier dans leurs réserves s'ils ne disposent pas déjà des médicaments nécessaires, sans avoir besoin d'en acheter ! Les malades sont si étourdi-e-s !

Les personnes « qui consomment plus de 50 boîtes de médicaments par an, et vont 25 fois chez le médecin » sont visées. Il ne serait donc pas possible d'être autant malade que l'on ait besoin de tant de médicaments et de soins ? Ce sont donc les personnes qui ont déjà la malchance d'avoir une grave maladie qu'il faut culpabiliser et faire payer plus, pour leur faire comprendre que leurs besoins sont trop chers pour tout le monde ? Les malades en ALD, atteint-e-s de cancer, de maladies neurodégénératives, de diabète, les cardiaques ... doivent mettre davantage la main au porte-monnaie. L'universalité des droits, et les principes mêmes de la Sécurité Sociale, au Ministère de la Santé, on ne connaît pas.

Madame la Ministre de la Santé se pose en dame patronnesse qui gronde les pauvres qui ont toujours faim et soif et qui devraient être raisonnables ...

Sans vergogne, sans répit, le gouvernement détruit la Santé publique, et s'obstine à ne pas prendre les mesures qu'il faut : ***la suppression de toutes les exonérations de cotisations patronales injustifiées apporterait 90 milliards d'euros annuellement dans les comptes de la Sécurité Sociale.***

C'est scandaleux et infâme ! Le gouvernement poursuit sa guerre obscène contre les pauvres et maintenant les plus malades.

L'Union Syndicale Interprofessionnelle des Retraité-e-s Solidaires appellera ses adhérent-e-s et l'ensemble des retraité-e-s à protester pour empêcher la ratification de cette mesure. Ce ne sont pas les malades les plus lourdement atteint-e-s qu'il faut taxer, mais le patronat qui empoche sans partage les richesses produites par les travailleurs et travailleuses.

Partageons les richesses et mettons en place le 100% Sécu pour la Santé et la Dépendance.

Zéro reste à charge Santé, c'est la seule mesure légitime !

Le Secrétariat de l'Union Syndicale Interprofessionnelle des Retraité-e-s Solidaires